



ANNEE SCOLAIRE : 2018-2019

## RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Afin de prétendre aux aides financières, ces éléments sont à compléter et à retourner **par courrier avant le 19 juin** au

Service départemental UNSS 35  
7 rue du Clos Courtel  
35 050 RENNES Cedex 9

► L'annexe 1, accompagnée des copies des factures de déplacement. *(à l'exception de celles éditées par le SD)*

Cette demande doit être faite en parallèle du remplissage du module « vie des A.S. » dans opuss.

### Pour les collèges :

► Les aides du CG seront groupées avec celles de l'UNSS (versées en novembre au plus tard par chèque ou virement pour ceux qui ont fourni leur RIB)

### Pour les lycées :

► Il faut en complément retourner la demande d'aides au conseil régional envoyée par le service régional UNSS

---

### COUPON A JOINDRE AVEC L'ANNEXE 1 ET LES FACTURES

Nom AS :

Personne en charge du dossier :

Remarques :

## Annexe 1 : ETAT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS POUR L'ANNEE 2018-2019

Etablissement : Ville :		Date	Activité	Destination	Nombre d'élèves	Coût	Réservé service UNSS
Niveau de pratique	Promotion établissement						
	Promotion district						
	Promotion département						
	Compétition district						
	Compétition département						
	Compétition académie						
	Compétition inter académie						
	France						
	<b>TOTAL</b>						